

Centre hospitalier de la Dracénie DECISION N° 2026.004

Objet : Nomination des chefs de pôle du Centre hospitalier de la Dracénie

**Le Directeur du Centre hospitalier de la Dracénie,
La Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement,**

Vu la loi N°2016-41 du 26 Janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé (LMSS),

Vu l'ordonnance n° 2021-291 du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6146-1, L.6151-1 et aux 1°, 2° et 4° de l'article L.6151-2,

DECIDENT

Article 1 : De nommer Madame le Docteur Delphine RAIMONDI aux fonctions de cheffe du pôle Femme-Mère-Enfant.

Article 2 : De nommer Madame le Docteur Angéla LASAÏ-IONCU aux fonctions de cheffe du pôle Gériatrie.

Article 3 : De nommer Monsieur le Docteur Jean-Philippe SANNAJUST aux fonctions de chef du pôle Interventionnel.

Article 4 : De nommer Monsieur le Docteur Charles LE MAOUT aux fonctions de chef du pôle Médecine-Urgences.

Article 5 : De nommer Madame le Docteur Elisabeth ROTH-JARROUX aux fonctions de cheffe du pôle Médico-Technique.

Article 6 : De nommer Monsieur le Docteur Willème KACZMAREK aux fonctions de chef du pôle Soins Oncologiques et d'Accompagnement.

Article 7 : La présente décision prend effet à compter du 19 janvier 2026. Le mandat prendra fin le 18 janvier 2030. Les décisions antérieures en la matière sont abrogées.

Fait à DRAGUIGNAN, le 19 janvier 2026

La Présidente de la CME,



Docteur Pauline VIGNOLES

Le Directeur,



Ludovic VOILMY

Diffusion :
- Générale
- Interessé
- Dossier